



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 12 juillet 2021, sont entrés en vigueur le 20 août 2021, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

- **Règlement (2021)-100-36** modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation commerciale artérielle.
En résumé, les dispositions de ce règlement visent à agrandir l'affectation résidentielle forte densité au détriment de l'affectation commerciale artérielle;
- **Règlement (2021)-101-27** modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions;
- **Règlement (2021)-102-63** modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions;
- **Règlement (2021)-104-11** modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions.

Toute personne intéressée peut consulter le résumé du règlement (2021)-100-33, et copie de ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 1^{er} septembre 2021.

Claudine Fréchette
Greffière